

VIGNETTES DE STATIONNEMENT

Des vignettes virtuelles, offrant un tarif préférentiel, sont disponibles pour différents besoins :

Habitants de la commune

Accès à une vignette « habitants » pour le secteur résidentiel correspondant à votre lieu d'habitation.

Employés d'entreprise ou de commerces romontois

Si vous habitez à plus de 1 km de la Collégiale ou du Bicubic, vous pouvez obtenir une vignette « employés ».

Entreprises

Possibilité de commander deux vignettes pour les véhicules entreprises dans des zones définies.

Chantiers

Vignettes « En chantier » disponibles pour ½ journée ou journée entière.

COMMANDE DE VIGNETTES EN LIGNE

Rendez-vous sur le site internet de la commune pour faire votre demande :

www.romont.ch

Attention

Les délais de traitement peuvent aller jusqu'à **7 jours**.

PLUS D'INFOS

Commune de Romont

www.romont.ch

Informations complémentaires

www.prestopark.com – Ville : Romont

Merci de votre compréhension et de votre collaboration pour un stationnement mieux organisé pour toutes et tous !

Romont

STATIONNEMENT PAYANT SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Informations importantes pour tous les habitants, employés et entreprises



DEUX TYPES DE STATIONNEMENT

- Moyenne durée : jusqu'à 3 heures
- Longue durée : jusqu'à 10 heures

1^{ère} heure gratuite, puis de CHF 1.- à 2.-/heure selon la zone (max. CHF 7.-/jour)

LU-VE : 8h-18h

SA : 8h-16h

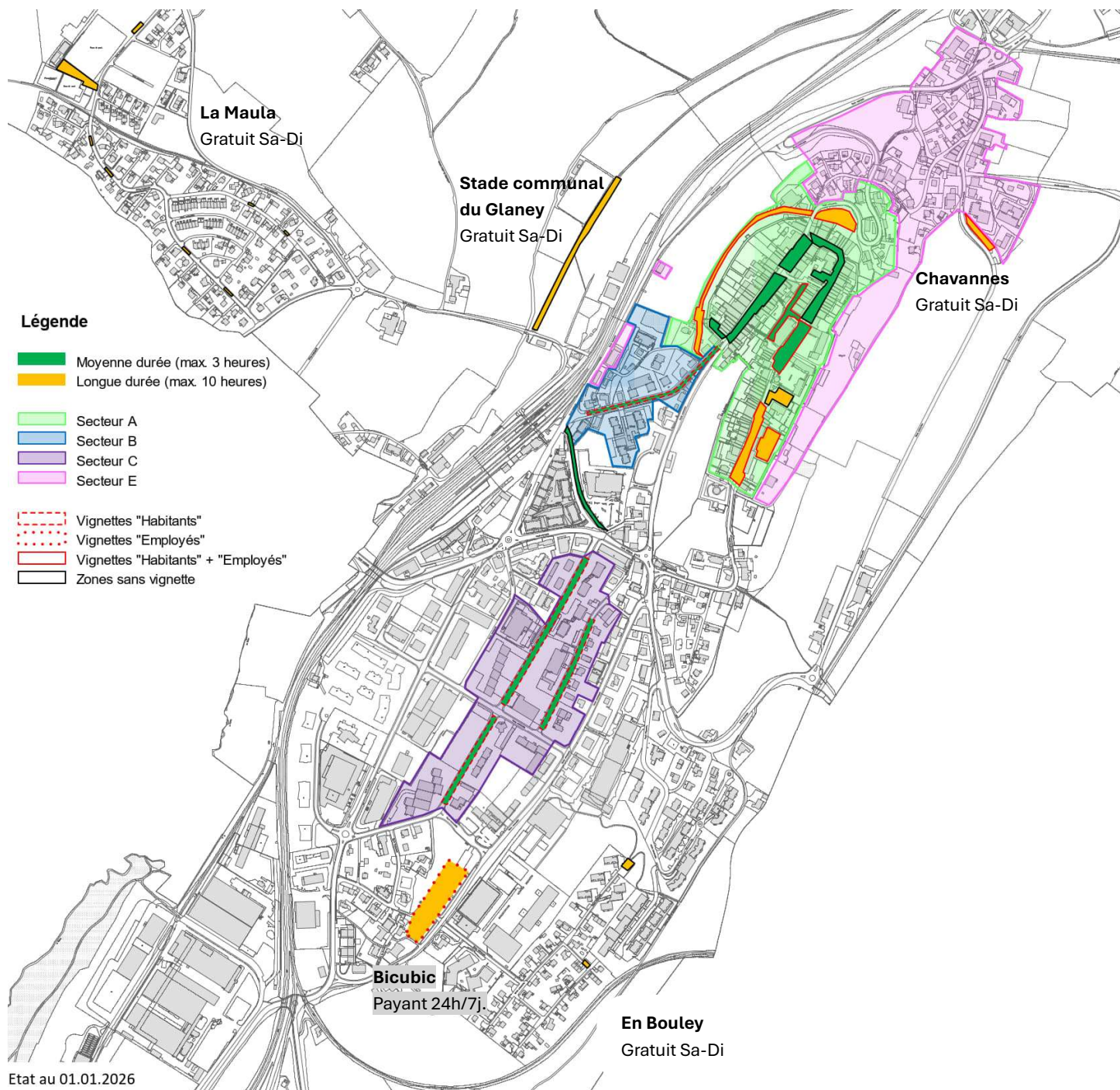
OBLIGATION DE S'ANNONCER POUR TOUS

Horodateurs et applications

Dès son arrivée, chaque automobiliste doit obligatoirement s'annoncer soit sur un horodateur ou via les applications en ligne, même pour bénéficier de l'heure gratuite.

Contact et renseignements :

police@romont.ch



Etat au 01.01.2026